

• Action obligatoire 4.6:

Doit-on comprendre que l'utilisation de la contre-écoute est interdite?

Si oui, serait-il possible de bloquer les raques prévues à cet effet?

• ~~Enregistrement~~ ~~Est-ce~~ Est-ce qu'il est prévu de réaliser un appel VHF pour annoncer les OCS?

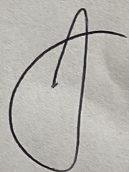
Si Oui, Comment?

10440.

Martin

ALLIX

Reponse 1-4.6: comprendre l'urgence possible de la contre écoute



Reponse 2: Le nombre de bateaux OCS sera annoncé par VHF. Après pas moins de 301. Le RC pourra annoncer par VHF les N° de coque des bateaux concernés.

17 Feb 2011 CC. 14420/27/08/2011